

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 809**présenté par
Mme Marsaud

ARTICLE 8

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« les spécifications techniques »,

les mots :

« notamment les modalités techniques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision quant au champ des règles d'application qui relèvent du décret.